

COMMISSION APPLICATION DES RÈGLEMENTS

14 novembre 2013

Membres présents: Thierry GILBERT, Christian GUILLAUD, José VIE, Daniel TRUCHY.

Membres excusés: Daniel FERTIN, Raymond THILLOU, Michel NAUDIN.

Affaire St Aubin - Mailly la Ville du 03 novembre 2013

Carton rouge direct à M. BERNADAU Christophe (96565027) de St Aubin

Lecture des rapports et des faits,

M. BERNADAU Christophe, excusé

Audition de M. CABREIRA José, arbitre du match

Audition de M. VOYE Gaetan, représentant le club de Mailly la Ville

Audition de M. POINCELET Mickael et POINCELET Gregory, dirigeant et capitaine de St Aubin

Décision de la commission:

M. BERNADEAU Christophe (St Aubin) licence N° 96565027 est sanctionné pour un carton rouge direct

UN match automatique:

le dimanche 10 novembre 2013 (coupe) St Aubin - Piedalloues 2 (en cas de report la sanction suivra ce dernier)

plus DEUX matches ferme:

le dimanche 17 novembre 2013 Soucy 1 - St Aubin (en cas de report la sanction suivra ce dernier)

le dimanche 24 novembre 2013 St Aubin - Auxerre United (en cas de report le sanction suivra ce dernier)

St Aubin à moins 1 point au classement.

Affaire Vinneuf Courlon - Beaumont 2 (coupe) du 10 novembre 2013

Match arrêté à la 37ème minute

Décision de la commission:

Le score du match est entériné par la commission. (4 à 0 en faveur de Vinneuf)

Vinneuf Courlon qualifié en challenge.

Beaumont 2 qualifié en consolante.

Journée de rattrapage du 15 décembre 2013.

Stade Auxerre 1 - Piedalloues 2: (match à rejouer) rappel aux deux équipes, la liste des joueurs est gelé.

St Georges - Piedalloues 1: (7ème journée du 17/11/13 groupe A).

Montacher - Laroche: (7ème journée du 17/11/13 groupe E).

Chevannes 2 - ACSRA Auxerre: (7ème journée du 17/11/13 groupe G).

Journée de rattrapage du 12 janvier 2014.

Stade Auxerre 1 - Bussy: (7ème journée du 17/11/13 groupe C).

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission Départementale Disciplinaire d'Appel dans les vingt jours (20 jours) ouvrables à compter de la date de réception de la présente notification.

Le Responsable de la Commission d'Application des Règlements

Thierry GILBERT